



Municipalité de
Rougemont

Journal municipal de

Rougemont

décembre 2023

Volume 27

Numéro 12





Consultez l'éditorial du maire ainsi que les prévisions budgétaires 2024 à la page 9.

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 25 décembre au 5 janvier inclusivement. Joyeuses Fêtes à tous!



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction & responsable des communications

Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225

Jonathan Dalpé, journalier

Services techniques, urbanisme et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca | 450.947.4999

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790

info@rougemont.ca
www.rougemont.ca

Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi

Édifices municipaux



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs Cousineau-Saumure

270 La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,

63 chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

Info-municipale

****Compteurs d'eau 2023****

Utilisateurs de l'aqueduc municipal

Vous recevrez, sous peu, la facturation pour votre consommation d'eau 2023. Une base de 100 mètres cubes est inclus sur votre compte de taxes. L'excédent de votre consommation vous est facturé 0.45\$ le mètre cube supplémentaire. Sachez que les propriétaires qui n'ont pas soumis leur lecture auront **une estimation de la consommation habituelle, majorée de 15%. De plus, dès 2024, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés si un employé municipal doit se déplacer.**

Merci de votre collaboration!



Le nouveau CALENDRIER 2024 est en route. Vous le recevrez par la poste sous peu!



Concours de Noël

DU 1^{ER} AU 21 DECEMBRE À LA BIBLIOTHÈQUE DE ROUGEMONT

Chaque emprunt de livres vous donne un coupon pour le tirage de cartes-cadeaux!





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 janvier
 à 20h à la Mairie,
 61 chemin Marieville



Info-Collectes

12 janvier 2024

Collecte de sapin de Noël

Collecte des matières

Organiques * Bac brun *

Nous souhaitons seulement vous rappeler que la prochaine collecte des bacs bruns dans le calendrier **est exceptionnellement le mercredi 27 décembre et non le lundi 25 décembre (férié).**



Bénévoles à l'animation recherchés à la bibliothèque

Tu es créatif et tu aimes amuser les enfants? Nous sommes à la recherche de bénévoles pour animer des contes, des jeux de société ou autres activités jeunesse. Si ça vous intéresse, communiquez avec Marie-Eve Dubuc, responsable de la bibliothèque au 450-469-3213 ou à biblio@rougemont.ca



Messes de Noël à l'église de Rougemont
 le 24 décembre à 19h30, précédé d'un concert à 19h15
 et le 25 décembre à 9h30

Chorale avec enfants, adultes, orgue, trompette et violoncelle



Bienvenue à tous!

VANDALISME



Des actes de vandalisme ont été signalés dans la Municipalité, plus particulièrement sur les modules de jeux et le mobilier au Centre des loisirs. En plus d'endommager du matériel, cela occasionne des travaux de nettoyage et des coûts supplémentaires à la Municipalité. Nous demandons votre collaboration, en communiquant avec la Sûreté du Québec au 450-460-4429, si vous êtes témoin d'acte de vandalisme ou si vous avez de l'information en lien avec la situation. Merci de votre collaboration!

www.rougemont.ca

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT



Le stationnement **EST INTERDIT** sur les chemins publics pendant la période du **1^{er} décembre au 1^{er} avril inclusivement** de chaque année, entre 0h00 et 7h00.

Vente de médailles pour chien

C'est la SPA des Cantons qui s'occupe de la vente de médailles. Selon le règlement municipal, chaque chien est dans l'obligation d'être enregistré et de porter sa licence en tout temps. **Le paiement de la médaille est obligatoire à chaque année.**

Afin de renouveler votre médaille de la SPA des Cantons, vous devez enregistrer votre animal sur leur site internet, en cliquant sur le lien suivant:



www.spadescantons.com/services/medailles

La médaille est valide 1 an/ 365 jours, à partir de la date de paiement. De plus, les médailles possèdent un code QR à l'endos donc, toute personne retrouvant votre animal pourra vous contacter rapidement. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour toute question au 450-263-1117. **Merci de votre collaboration!**



sera fermé du 23 décembre 2023 au 4 janvier 2024 inclusivement! Les collectes prévues au calendrier sont maintenues.

COURS - Prêts à rester seul et Gardiens avertis

Gardiens avertis

Enseignante: Carole Gélinas
 Max. participants: 16
 11 à 13 ans
 Samedi 20 janvier au Centre des loisirs
 Résident: 40\$*
 Non-résident: 50\$*
 *Le manuel de cours est inclus

Prêts à rester seul

Enseignante: Carole Gélinas
 Max. participants: 12
 9 à 11 ans
 Dimanche 21 janvier au Centre des loisirs
 Résident: 30\$*
 Non-résident: 40\$*
 * Le manuel de cours est inclus

Pour information contacter:
 Bruno Larose à
 loisirs@rougemont.ca
 450-469-3790 #224



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est absente, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 8 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption; CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 6 novembre 2023 au montant de 171 894.09\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 6 novembre 2023 pour un montant total de 253 442.59\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2023 au montant de 83 656.39\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 222 200 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 222 200 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017 236	23 300 \$
2018 252	26 200 \$
2017 237	61 100 \$
2018 254	224 500 \$
2018 254	887 100 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; CONSIDÉRANT QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017 236, 2018 252, 2017 237 et 2018 254, la Municipalité de Rougemont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu:

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 11 décembre 2023;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	55 100 \$	2025.	58 300 \$	2026.	61 800 \$
2027.	65 200 \$	2028.	68 900 \$	(à payer en 2028)	
2028.	912 900 \$ (à renouveler)				

• QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017 236, 2018 252, 2017 237 et 2018 254 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adjudication de la soumission d'obligations ou de billets

Date d'ouverture: 4 décembre 2023 Nombre de soumissions: 3 Heure d'ouverture: 14h Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec Date d'émission: 11 décembre 2023 Montant : 1 222 200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Rougemont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 décembre 2023, au montant de 1 222 200 \$; ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE	2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.
55 100 \$ 5,08000 % 2024	55 100 \$ 5,20000 % 2024
58 300 \$ 5,08000 % 2025	58 300 \$ 4,90000 % 2025
61 800 \$ 5,08000 % 2026	61 800 \$ 4,75000 % 2026
65 200 \$ 5,08000 % 2027	65 200 \$ 4,75000 % 2027
981 800 \$ 5,08000 % 2028	981 800 \$ 4,75000 % 2028
Prix : 100,00000 Coût réel : 5,08000 %	Prix : 98,60900 Coût réel : 5,10884 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

55 100 \$ 5,12000 % 2024
58 300 \$ 5,12000 % 2025
61 800 \$ 5,12000 % 2026
65 200 \$ 5,12000 % 2027
981 800 \$ 5,12000 % 2028
Prix : 100,00000 Coût réel : 5,12000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu:

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2023 au montant de 1 222 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017 236, 2018 252, 2017 237 et 2018 254. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants, à savoir :

- M. Guy Adam, maire
- M. Sylvain Dansereau
- Mme Marielle Farley
- M. Éric Fortin
- M. Pierre Dion
- Mme Isabelle Robert

PÉRIODE DE QUESTIONS

La Corne d'Abondance – Demande de don

CONSIDÉRANT QUE La Corne d'abondance adresse au conseil une demande de don afin de les soutenir dans leur activité visant à contrer la pauvreté ; CONSIDÉRANT QUE la Corne d'Abondance offre des services de cuisine collective et des ateliers reliés à l'alimentation dans le but d'aider leur clientèle (familles en difficulté, travailleurs à faible revenu, famille monoparentale, aînés ou jeunes adultes) à mieux se nourrir ; CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir les actions de la Corne d'Abondance dans leur mission ; CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser un montant de 100\$ à la Corne d'Abondance pour les aider dans leurs activités.

Gala AgriStar 2024 – Demande de commandites

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Demande de subvention annuelle récurrente

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des Quatre Lieux adresse au conseil municipal, une demande de 4 500\$ pour l'année 2024 ; CONSIDÉRANT QUE la SHQL déménagera au cours de l'année 2024 et que le loyer de leur nouvel emplacement est fixé à 18 000\$ annuellement; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford, qui accueille la SHQL, s'engage à assumer le quart du budget du loyer de la SHQL et demande aux municipalités desservies de s'engager à faire de même; CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la SHQL a du déployer de nombreux efforts afin de défrayer les frais de loyer et que le soutien demandé aidera à ce que la SHQL se



concentre sur sa mission de préservation et de promotion de l'histoire régionale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont participait au financement de la SHQL en imprimant dix (10) mois par année leur publication mensuelle, mais que cette dernière nous a avisé qu'elle assurait l'impression à partir de 2024 puisqu'il y aura uniquement quatre (4) publications par an;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de verser un montant de 1000\$ à titre de participation financière pour l'année 2024.

Fondation Emergo – Campagne de financement annuelle

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Emergo adresse au conseil municipal une demande de contribution à leur campagne de financement 2024;
CONSIDÉRANT QUE la Fondation Emergo permet des services de répit à plus de 245 familles qui vivent avec une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont ;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir les organismes qui a pour vocation d'aider les plus vulnérables;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de faire un don de 350\$ à la Fondation Emergo pour leur campagne de financement 2024.

Érablière Mont-Rouge – Demande d'autorisation de passage sur un chemin municipal

CONSIDÉRANT QUE l'érablière Mont-Rouge prévoit un agrandissement de leur production acéricole sur le lot 1 714 832 et que ledit lot est en contre-pente avec le réseau de tubulure actuel et qu'une station de pompage est nécessaire;
CONSIDÉRANT QUE le tuyau de renvoi doit se vider par gravité et que cette problématique ne peut être résolue qu'en traversant le chemin du Moulin par voie aérienne;
CONSIDÉRANT QUE l'Érablière Mont-Rouge a soumis au conseil municipal une demande détaillant les informations des installations;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'Érablière Mont-Rouge à traverser le chemin du Moulin par voie aérienne avec le tuyau de renvoi et ce, selon les éléments soumis dans leur lettre datée du 3 novembre 2023 et les plans qui l'accompagnait. Il est de plus résolu que la municipalité n'assumera aucune responsabilité quant à l'installation et le maintien dudit tuyau et que conséquemment le demandeur décharge la municipalité de toute obligation présente et future.

Club de 3 et 4 roues de l'Estrie – Demande de droits de passage

CONSIDÉRANT QUE le Club CRVTT a été dissout et que le territoire de Rougemont a été scindée en deux clubs;
CONSIDÉRANT QUE les deux clubs adressent au conseil municipal une demande d'autorisation de droit de passage sur des chemins municipaux;
CONSIDÉRANT QUE la demande du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie vise un droit de passage sur la Petite-Caroline, le chemin du Contour (entre la Petite-Caroline et la Grande-Caroline);
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser le droit de passage du Club de 3 roues et 4 roues de l'Estrie sur les chemins cités dans le préambule pour la saison 2023-2024, aux termes de cette saison, les Clubs devront déposer une nouvelle demande au conseil municipal. Il est de plus résolu de rappeler aux Clubs l'obligation d'obtenir les autorisations des propriétaires privés.

Club riverain St-Grégoire – Demande de droits de passage

CONSIDÉRANT QUE le Club CRVTT a été dissout et que le territoire de Rougemont a été scindée en deux clubs;
CONSIDÉRANT QUE les deux clubs adressent au conseil municipal une demande d'autorisation de droit de passage sur des chemins municipaux;
CONSIDÉRANT QUE la demande du Club riverain St-Grégoire vise un droit de passage sur une partie de la piste cyclable « La Route des Champs », le chemin menant aux puits municipaux jusqu'à la limite de Sainte-Angèle-de-Monnoir ainsi qu'une partie de la rue Josée afin de rejoindre la route 112;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le droit de passage du Club riverain St-Grégoire sur les chemins cités dans le préambule pour la saison 2023-2024 conditionnellement à ce que le Club riverain dépose une preuve d'assurances, aux termes de cette saison, les Clubs devront déposer une nouvelle demande au conseil municipal. Il est de plus résolu de rappeler aux Clubs l'obligation d'obtenir les autorisations des propriétaires privés.

Association du mont Rougemont – Demande de contribution

CONSIDÉRANT QUE l'Association du mont Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de contribution financière de 1500\$ pour le maintien de leurs activités;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;
CONSIDÉRANT QUE l'Association a pour objectif la conservation et la mise en valeur des espaces naturels, principalement le mont Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser un

montant de 500\$ à l'Association du Mont Rougemont pour 2024 et de maintenir le prêt du local gratuitement.

Appui à la MRC du Granit – Financement relativement aux appels de centres secondaires 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a reçu, par la résolution portant le numéro 2023-176, une demande d'appui de la MRC du Granit, laquelle se lit comme suit : « ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques incendie imposent diverses obligations aux municipalités, sans pour autant que le financement nécessaire à la mise en place de ces obligations ne soit pourvu; ATTENDU QUE contrairement aux autres centres d'appels secondaires d'urgence (services ambulanciers et policiers) aucun ministère n'est garant du financement des centres de répartition secondaires incendie ; ATTENDU QUE ce manque de financement aux centres de répartition secondaires incendie impose les municipalités à remettre la facture à leurs citoyens à même les comptes de taxes municipaux, soit sous forme de nouvelle taxe, et ce, sans aucune plus-value; ATTENDU QUE les services incendie tentent de se moderniser et d'utiliser entre autres des applications cellulaires bidirectionnelles et la messagerie texte afin d'être alertés lors des appels incendie pour ainsi diminuer les délais de réponse et augmenter l'efficacité des services, mais que la couverture cellulaire est déficiente sur une grande partie du territoire de la MRC du Granit; ATTENDU QUE la couverture cellulaire inadéquate du territoire oblige les services incendie à mettre en place des méthodes d'alerte additionnelles en plus d'assurer l'entretien de celles-ci afin de garantir que les intervenants soient contactés lors des interventions; ATTENDU QUE le nombre de méthodes d'alertes additionnelles mises en place par les services incendie engendre une charge de travail aux répartiteurs du centre de répartition secondaire; ATTENDU QUE le centre de répartition secondaire incendie facture les services incendie lorsqu'ils utilisent trois méthodes différentes et plus pour alerter les intervenants; ATTENDU QUE la notion de « gouvernement de proximité » dépasse sa fonction première, soit celle de laisser une latitude au sujet du pouvoir décisionnel des municipalités selon leur réalité et non de leur faire porter le fardeau du financement des obligations gouvernementales; ATTENDU QUE les municipalités se voient contraintes de fournir du financement pour des services dont elles ne pourront pas nécessairement bénéficier considérant la couverture cellulaire inadéquate et même inexistante selon les secteurs de son territoire puisque selon une étude de caractérisation menée en 2020 par la MRC sur un total de 1 404 km de rues/ routes/chemins recensés, 57 % n'ont aucune couverture cellulaire; ATTENDU QUE les municipalités ont l'impression que la notion de « gouvernement de proximité » rime plutôt avec « responsabilités fiscales » plutôt que « latitude de vos décisions selon vos propres réalités »; ATTENDU QUE les municipalités rurales ont l'impression d'avoir été une fois de plus oubliées de par leurs particularités dans des orientations gouvernementales qui s'appliquent davantage dans les milieux urbains de grande envergure; Il est proposé, appuyé et résolu : QUE les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers. QU'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de « gouvernement de proximité » et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière de schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau financier excessif sur leurs résidents. QUE les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alertes différents aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire, et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires. QUE la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à la députation provinciale ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui afin qu'elles transmettent cette demande à leur tour aux municipalités de leur territoire pour appui. » CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Rougemont partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 2023-176 de la MRC du Granit; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu : • D'appuyer la résolution numéro 2023-176 de la MRC du Granit et de demander : o Que les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers; o Qu'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de « gouvernement de proximité » et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources



financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière de schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau financier excessif sur leurs résidents;

o Que les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alertes différents aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire, et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires;

• De transmettre copie de la présente résolution à la MRC du Granit, à la MRC de Rouville, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée provinciale d'Iberville, Mme Audrey Bogemans, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Appui à la Municipalité de Saint-Hélène-de-Bagot – Demande à la FQM de maintenir la période d'évaluation professionnelle des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a reçu, par la résolution portant le numéro 326-11-2023, une demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, laquelle se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est assurée auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que pour maintenir leurs assurances valides, les municipalités doivent faire l'évaluation de leurs bâtiments municipaux par le biais d'une évaluation professionnelle; CONSIDÉRANT qu'auparavant l'évaluation des bâtiments faisait l'objet d'une nouvelle inspection professionnelle tous les sept (7) ans et que lors du renouvellement du contrat d'assurance de dommages reçu par la FQM en octobre 2023, ceux-ci avisent d'une modification de la durée d'une évaluation professionnelle de l'ordre de quatre (4) ans dorénavant; CONSIDÉRANT les coûts très élevés que représentent les évaluations professionnelles des bâtiments pour les municipalités, qui seront à faire dorénavant tous les quatre (4) ans, augmentant encore le fardeau fiscal pour la population;

CONSIDÉRANT que la raison évoquée pour exiger une telle réduction de délai d'évaluation est basée sur l'augmentation rapide des coûts de reconstruction, alors que d'appliquer une indexation raisonnable chaque année pourrait être anticipée au lieu d'imposer aux municipalités de refaire l'évaluation de chacun de leurs bâtiments tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que la FQM devrait avoir pour objectif de faciliter le travail des municipalités et non d'alourdir les tâches administratives et les frais reliés aux exigences et de trouver des solutions afin de diminuer les coûts réduisant ainsi le taux de taxation de la population et encore plus, pendant la crise économique qui accable le Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault, appuyée par monsieur Michel Daigle,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de réviser la clause de Modification de la durée d'une évaluation professionnelle, inscrite à leur dernier renouvellement d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, afin de maintenir la période d'évaluation des bâtiments municipaux à sept (7) ans, au lieu de la diminuer à une période de quatre (4) ans; et

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de demeurer sensible afin d'éviter les lourdeurs administratives et surtout l'augmentation des coûts de services professionnels des municipalités sans raison justifiable, ayant ainsi pour effet d'augmenter le fardeau fiscal pour la population, et ce, pendant la crise économique qui accable le Québec; et

DE DEMANDER l'appui de toutes les MRC et les municipalités du Québec. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Rougemont partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 326-11-2023 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu :

• D'appuyer la résolution numéro 326-11-2023 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de réviser la clause de Modification de la durée d'une évaluation professionnelle, inscrite à leur dernier renouvellement d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, afin de maintenir la période d'évaluation des bâtiments municipaux à sept (7) ans, au lieu de la diminuer à une période de quatre (4) ans; et

• De demander à la FQM de demeurer sensible afin d'éviter les lourdeurs administratives et, surtout, l'augmentation des coûts de services professionnels des municipalités, sans raison justifiable, ayant ainsi pour effet d'augmenter le fardeau fiscal pour la population, et ce, pendant la crise économique qui accable le Québec;

• De transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, à la MRC de Rouville et à la FQM.

Appui à la ville de Percé – Appel du jugement de la Cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales

Le conseil prend acte, mais ne désire pas y donner suite.

Adoption du second projet de règlement 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2018-242 concernant le niveau du rez-de-chaussée et des ouvertures des bâtiments

principaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les dispositions relatives à la hauteur des niveaux de plancher des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 6 novembre 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et le règlement était disponible au public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement projet de règlement no. 2023-358 modifiant le règlement de zonage no.2018-242 concernant les niveaux de plancher des immeubles, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Adoption du règlement 2023-358 modifiant le règlement de construction 2018-244 concernant les niveaux de plancher des immeubles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de construction pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les dispositions relatives à la hauteur des niveaux de plancher des immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 6 novembre 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-359 n'a pas à être soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement no. 2023-359 modifiant le règlement de construction no.2018-244 concernant les niveaux de plancher des immeubles, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-361 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services de la municipalité de Rougemont pour l'année 2024

Madame Marielle Farley, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2023-361 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services de la Municipalité de Rougemont pour l'année 2024 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2023-361. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption de la Politique environnementale et du Plan d'action 2024-2028 de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a compétence en matière d'environnement selon l'article 4 et le chapitre V de la Loi sur les compétences municipales; CONSIDÉRANT QUE les préoccupations environnementales sont au cœur des décisions du conseil municipal et du comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a élaboré, en collaboration avec l'administration municipale une première Politique environnementale pour la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE dans une souci d'être conséquent, la Politique environnementale comprend également un Plan d'action 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter la Politique environnementale et le Plan d'action 2024-2028 tel que présenté et de mettre en place, dans la mesure du possible, les actions définies dans ladite Politique.

Modification de la Politique de dons et de commandites de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est de plus en plus sollicitée pour des dons et commandites et qu'afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées, elle souhaite obtenir plus d'informations relativement aux organismes qui font des demandes;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire a été préparé afin de permettre de répondre aux ques-



tions que se pose souvent la municipalité relativement aux demandeurs; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de modifier l'item « Exigences » de la Politique de dons et commandites afin que toute demande de dons et commandites soit accompagnée du formulaire prévu à cet effet.

Modification de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont (ci-après la « Municipalité ») a adopté la Politique cadre des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») par la résolution numéro 23-09-4854 de la séance ordinaire du 11 septembre 2023; CONSIDÉRANT que la FQM a produit un modèle de Politique répondant mieux aux réalités de la municipalité de Rougemont; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Rougemont et que cette dernière abroge et remplace la Politique précédemment adoptée.

Entente relative à l'utilisation du dépôt à neige de la Ville de Saint-Césaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont et la Ville de Saint-Césaire souhaitent signer une entente afin que la municipalité de Rougemont puisse utiliser le dépôt à neige de la ville de Saint-Césaire; CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont se déclare satisfaite de l'entente proposée par la ville de Saint-Césaire; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'accepter l'entente soumise par la Ville de Saint-Césaire et les termes et conditions contenus dans celle-ci relativement à l'utilisation du dépôt à neige de Saint-Césaire par la Municipalité de Rougemont et d'autoriser, le maire, Monsieur Guy Adam et la directrice-générale et greffière-trésorière, Mme Kathia Joseph, à signer ladite entente.

Planification des besoins d'espaces 2024-2034 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

CONSIDÉRANT QUE les articles 272.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I-13.3), prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace; CONSIDÉRANT QUE l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que, dans un premier temps, le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, afin d'établir ce projet de planification des besoins d'espace; CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes Rivières a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, le 7 novembre 2023; CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Hautes Rivières demande aux municipalités transmettre certaines informations quant à l'évolution démographique de la Municipalité de Rougemont; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de prendre acte des prévisions des besoins d'espaces 2024-2034 produit par le Centre de services scolaires des Hautes Rivières et de transmettre les documents demandés pour la planification, notamment les informations relatives aux projets de développements à venir.

Acceptation de l'entente 2024 de l'ARTM (Handi-Bus)

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM a déposé à la municipalité une entente afin de renouveler les services de transport adapté hors territoire pour 2024; CONSIDÉRANT QUE la proposition est établie pour une année et comprendra le même niveau de service que l'entente actuelle; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'entente de l'ARTM au 1er janvier 2024 et de payer la contribution financière de 14 900,90\$ représentant une hausse de 7% par rapport à l'an dernier.

Nomination des comités 2024

M. le maire, Guy Adam, annonce la reconduction des comités municipaux pour 2024;

FINANCES	Isabelle Robert	Sylvain Dansereau
EAU POTABLE	Isabelle Robert	Sylvain Dansereau
VOIRIE	Pierre Dion	Éric Fortin
RESSOURCES HUMAINES	Guy Adam	Marielle Farley
LOISIRS/TOURISME /BIBLIO /PFM	Éric Fortin	Marielle Farley
SÉCURITÉ PUBLIQUE/ INCENDIE	Guy Adam	Pierre Dion

Les élus acceptent les comités sur lesquels ils sont nommés.

Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat des personnes, citoyennes et élues, nommées au Comité Consultatif d'Urbanisme est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam pour la formation du Comité Consultatif d'Urbanisme et de

nommer les personnes suivantes : Membres 2023

- MEMBRES CITOYENS: Mme Virginie Fournier, MM. Benoit Bouthillier, Wayne Doucet et Robert Gervais.
- MEMBRES ÉLUS: Monsieur Sylvain Dansereau, qui agira à titre de président du comité; Madame Marielle Farley

Nomination des membres du Comité Consultatif en Environnement

CONSIDÉRANT QUE le mandat des personnes, citoyennes et élues, nommées au Comité Consultatif en Environnement est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam pour la formation du Comité Consultatif en environnement et de nommer les personnes suivantes :

- MEMBRES CITOYENS

Mmes Jessica Marion et Chantal Nadeau M. Alexandre Bazinet

- MEMBRES ÉLUS

Monsieur Sylvain Dansereau Madame Isabelle Robert

Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement Rougemont/St-Césaire CONSIDÉRANT QUE le mandat des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées est d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam pour la nomination des administrateurs de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées Rougemont / St-Césaire et de nommer les personnes suivantes :

- M. Pierre Dion • M. Sylvain Dansereau • M. Guy Adam • Mme Isabelle Robert (à titre de membre substitut)

Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal prévoit, à l'article 116 que : Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter la proposition du maire, Guy Adam et de nommer Madame Marielle Farley à titre de maire suppléant et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Primes de disponibilités 2023

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Rougemont verse aux pompiers des primes de disponibilités selon des modalités établis; CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget 2023; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser les primes de disponibilités au montant de 7500\$.

Modification de la résolution 23-04-4740 - Pour le 1316, rang Double (permis/PIIA 2023-036)

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Maxime Bédard d'habitation Royale à l'égard de la modification d'un projet déjà approuvé pour la construction d'une résidence trifamiliale sur le lot 6 568 603;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations obtenues par le requérant auprès de professionnels, la fondation de béton initialement présentée comporte trop d'ouvertures (portes et fenêtres) pour être entièrement réalisée en béton dans sa partie hors-sol;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite donc modifier la fondation afin que celle-ci excède le niveau du sol d'une hauteur de 8 pouces et soit plutôt surmontée d'un mur nain de bois en sa partie supérieure sur les murs latéraux et le mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur déjà autorisé des murs latéraux et arrière sera prolongé afin de recouvrir le mur nain;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

Modification de la résolution 23-04-4741 - Pour le 1318, rang Double (permis/PIIA 2023-037)

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Maxime Bédard d'habitation Royale à l'égard de la modification d'un projet déjà approuvé pour la construction d'une résidence trifamiliale sur le lot 6 568 604;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations obtenues par le requérant auprès de professionnels, la fondation de béton initialement présentée comporte trop d'ouvertures (portes et fenêtres) pour être entièrement réalisée en béton dans sa partie hors-sol;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite donc modifier la fondation afin que celle-ci excède le niveau du sol d'une hauteur de 8 pouces et soit plutôt surmontée d'un mur nain de bois en sa partie supérieure sur les murs latéraux et le mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur déjà autorisé des murs latéraux et arrière



Procès-verbal

sera prolongé afin de recouvrir le mur nain;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

Modification de la résolution 23-04-4742 - Pour le 185, Napoléon-Giard (permis/PIIA 2023-038)

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Maxime Bédard d'habitation Royale à l'égard de la modification d'un projet déjà approuvé pour la construction d'une résidence trifamiliale sur le lot 6 568 605;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations obtenues par le requérant auprès de professionnels, la fondation de béton initialement présentée comporte trop d'ouvertures (portes et fenêtres) pour être entièrement réalisée en béton dans sa partie hors-sol;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite donc modifier la fondation afin que celle-ci excède le niveau du sol d'une hauteur de 8 pouces et soit plutôt surmontée d'un mur nain de bois en sa partie supérieure sur les murs latéraux et le mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur déjà autorisé des murs latéraux et arrière sera prolongé afin de recouvrir le mur nain;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

PIIA - Permis de rénovation extérieure du 185, Amédée-Côté

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Construction Pénates, représentée par M. Gérald St-Pierre à l'égard d'un projet de rénovation d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE toutes les fenêtres du rez-de-chaussée de la résidence seraient remplacées par de nouvelles fenêtres de mêmes dimensions, installées dans les mêmes ouvertures, mais faites de PVC de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée et la porte de garage seraient remplacées par de nouvelles portes, de mêmes dimensions, installées dans les mêmes ouvertures, mais faites d'acier de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres du sous-sol seraient remplacées par de nouvelles fenêtres de PVC de couleur noire de plus grandes dimensions afin de permettre l'aménagement de chambres à coucher;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne mentionne pas si un traitement est prévu afin d'assortir les garnitures d'aluminium du bâtiment (fascias, soffites et gouttières) avec les nouvelles couleurs des ouvertures;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction conditionnellement à ce qu'un traitement visant à harmoniser les couleurs des garnitures d'aluminium soit prévu et présenté avant la rencontre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a précisé que les garnitures d'aluminium du bâtiment seraient de couleur noire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

Acceptation de l'offre de service de Nordikeau – Exploitation des usines d'eau potable et eaux usées

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission du superviseur des eaux, il importe d'assurer le fonctionnement des installations d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau assurait déjà des services similaires et connaît bien nos installations;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire assume 50% des coûts de la présente offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de Nordikeau au montant de 11 500\$ par mois pour une période minimale de trois mois.

Suivi piézométrique 2024 – Acceptation de l'offre de service d'AGÉOS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le suivi piézométrique de l'Aquifère Vadnais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux autorisations du MELCC pour l'exploitation de tous les sites de prélèvements d'eau potable municipaux, la municipalité s'est engagée à effectuer le suivi piézométrique des trois sites;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS assure déjà le suivi et qu'elle a déposé une offre de service pour le suivi 2024 incluant tous les sites de prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de mandater AGÉOS afin d'assurer le suivi piézométrique des sites de prélèvement Vadnais, Bessette et McArthur pour 2024 au montant de 43 400\$ avant taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

UTA

UTA Chambly Hiver 2024

L'Université du troisième âge, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, a le plaisir de vous offrir encore une fois une programmation fort intéressante et diversifiée qui sera à la hauteur de vos attentes. Cette programmation vous sera présentée au **Pôle culturel de Chambly dans la salle Emma-Albany**.

Un cours de 10 heures, présenté en 4 séances (les lundis 29 janvier et les 5-12-19 février 2024), s'intitulera « Fenêtres ouvertes sur le Japon ».

À la pointe du savoir vous convie à 8 conférences de deux heures et demie qui auront lieu les mercredis et qui débiteront le 31-01-2024 pour se terminer le 27-03-24 (relâche le 06-03-24). Voici les sujets qui vous seront présentés: Les Beatles et leur époque, Évolution de l'astrophysique, l'île d'Anticosti, e projet du génome humain, La cinquième humiliation de l'être humain, Des femmes plein écran, Emmanuel Kant, la compréhension des conflits arabo-israéliens.

L'inscription se fera en ligne à compter du 9 janvier 2024 dès 9h à l'adresse suivante:
www.usherbrooke.ca/uta/prog/mtg.

Nous espérons vous voir en grand nombre et n'hésitez pas à communiquer au numéro suivant 450-658-1284 ou 450-658-3325 pour de plus amples informations.



Le service AXEL prendra une pause pour la période des fêtes, soit du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024, inclusivement.
Joyeuses fêtes à tous nos utilisateurs!



Chers Rougemontoises et Rougemontois,

La fin d'année apporte avec elle la planification de celle qui vient et la préparation du budget. Au cours des dernières semaines, nous avons travaillé afin de vous présenter un budget responsable et ce, dans le contexte inflationniste actuel (4.7% d'inflation moyenne au Québec en 2023). Ce budget reflète un effort sérieux de contrôle des dépenses tout en maintenant le niveau de service attendu par la population.

Compte tenu du nouveau rôle d'évaluation en vigueur en 2024, dont l'augmentation globale est de 52% et 64% pour les valeurs résidentielles moyennes, les taux d'imposition ont été abaissés. Ainsi, le taux résidentiel (qui sert de taux de base) a été réduit de 0.4779\$ à 0.30\$, soit une baisse de 37%, la baisse des autres taux varie de 12 à 37%. Ces baisses ont permis de générer des revenus additionnels de taxes foncières de 5% globalement et de 3% pour le secteur résidentiel.

En 2024, le budget passera donc de 4 364 691\$ à 4 633 155\$, une augmentation de 6%. La charge fiscale d'une résidence unifamiliale d'une valeur moyenne (416 711\$) augmentera de 2% pour une résidence sans services à 4% avec services, si sa valeur foncière a augmenté selon la moyenne de 59%. Individuellement, l'augmentation des comptes de taxes variera selon l'augmentation de la valeur foncière de chaque propriété par rapport à l'augmentation moyenne de 64% et selon la catégorie de taxation.

Le programme triennal d'immobilisations (2024-2026) totalise quant à lui 13.8M\$, toutefois, il est important de préciser que plusieurs des travaux qui y sont inscrits sont conditionnels à l'obtention d'aide financière des deux paliers de gouvernement.

Le ratio de la dette totale à long terme sur la valeur foncière uniformisée (ETMLT/RFU) est à un niveau enviable de 0.44\$ / 100\$ d'évaluation par rapport au ratio moyen de 1.78\$ / 100\$ pour les municipalités comparables au Québec.

Le budget 2024 maintient les fonds prévus pour le budget participatif instauré en 2022. Le processus a été modifié afin qu'un appel de projets soit lancé les années pairs et que le projet gagnant soit réalisé l'année suivante. Un nouvel appel de projet aura donc lieu au printemps 2024. Cette démarche est l'occasion pour les citoyens d'avoir un impact sur leur milieu de vie, n'hésitez pas à nous proposer vos idées.



Guy Adam, ing.
Maire

2023 en bref



Réalisation du gym urbain – Projet gagnant du premier budget participatif

Achat d'un véhicule électrique municipal

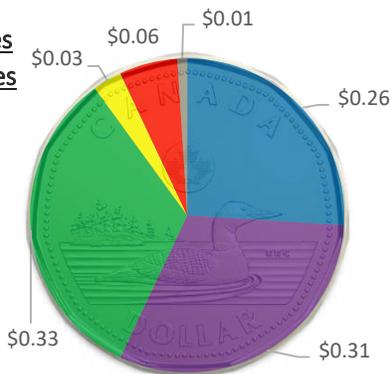


Remplacement de pompes aux puits municipaux

Remplacement du puits Vadnais II (en cours)



1\$ de taxes municipales



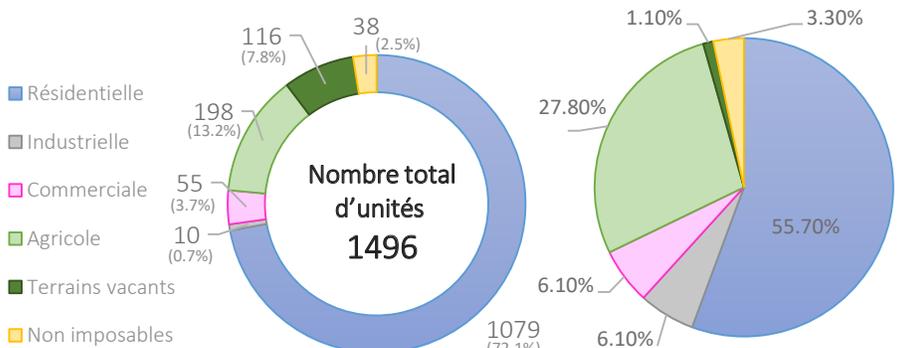
- Salaires et charges
- Biens et services
- Quote-part
- Frais de financement
- Conciliations fiscales
- Immobilisations

www.rougemont.ca

Le nouveau rôle d'évaluation 2024-2026...

L'objectif du rôle d'évaluation est de représenter la valeur réelle des propriétés, en équilibre avec le marché immobilier, par rapport aux autres immeubles sur le territoire.1

Catégorie de taxation	Rôle 2023	Rôle 2024	↑ %	↑ \$
Résiduelle	243 953 783 \$	400 932 915 \$	64.35%	156 979 132 \$
Commerciale	33 984 837 \$	45 032 005 \$	32.51%	11 047 168 \$
Agricole	104 699 778 \$	145 139 600 \$	38.62%	40 439 822 \$
6 logements et +	13 387 780 \$	15 922 880 \$	18.94%	2 535 100 \$
Industrielle	29 205 900 \$	37 958 500 \$	29.97%	8 752 600 \$
Terr. vacants dess.	2 070 100 \$	3 330 400 \$	60.88%	1 260 300 \$
Terrains forestiers	27 000 \$	173 600 \$	543 %	146 600 \$
TOTAL	427 329 178 \$	648 489 900 \$	52%	221 160 722 \$



DÉCEMBRE 2023



REVENUS 2024

Taxes sur la valeur foncière : 2 547 865\$
 Budget 2023 : 2 428 575\$
 Prévu 2023 : 2 436 978\$ 5%

 Résidentielle : 1 202 799\$
 Budget 2023 : 1 165 790\$

 Commerciale : 324 230\$
 Budget 2023 : 311 943\$

 Agricole : 435 419\$
 Budget 2023 : 401 334\$

 6 logements & + : 66 876\$
 Budget 2023 : 63 977\$

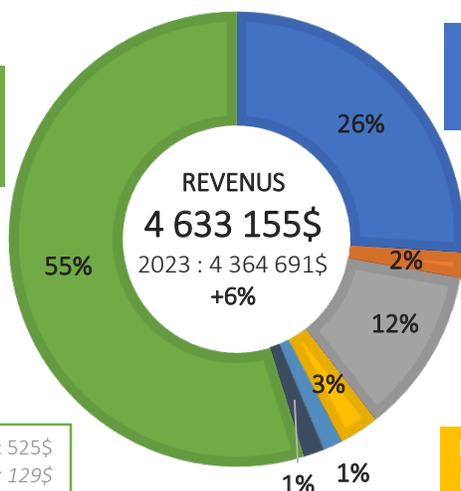
 Industrielle : 326 443\$
 Budget 2023 : 312 028\$

 Terrains vacants : 20 648\$
 Budget 2023 : 19 681\$

Forestier : 525\$
 Budget 2023 : 129\$

Projets spéc. : 32 416\$
 Budget 2023 : 21 366\$

Règlements d'emprunt : 138 509\$
 Budget 2023 : 132 327\$



Taxes sur les services municipaux : 1 176 649\$
 Budget 2023 : 1 100 326\$
 Prévu 2023 : 1 130 728\$ 7%

Transfert du gouvernement : 84 455\$
 Budget 2023 : 89 464\$
 Prévu 2023 : 74 859\$ -6%

Services rendus : 548 557\$
 Budget 2023 : 471 505\$
 Prévu 2023 : 589 946\$ 16%

Imposition de droits : 133 000\$
 Budget 2023 : 156 000\$
 Prévu 2023 : 161 050\$ -15%

Service de la dette : 60 132\$
 Budget 2023 : 56 321\$
 Prévu 2023 : 54 941\$ 7%

Autres revenus : 68 500\$
 Budget 2023 : 48 500\$
 Prévu 2023 : 46 783\$ 41%



État des surplus

Non-affecté	98 845\$	Aqueduc	309 157\$
Lac Marieville	14 716\$	Parcs & terrain	21 348\$
Eaux usées	718 963\$	Carrière/sablière	173 406\$
		Covid	4 375\$

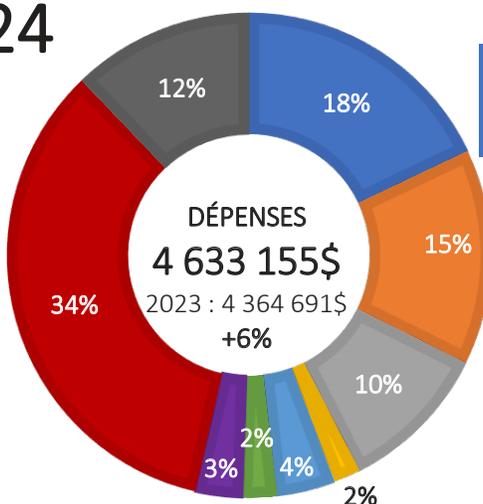
DÉPENSES 2024

Loisirs & culture : 603 688\$
 Budget 2023 : 542 669\$
 Prévu 2023 : 576 420\$ 11%

Hygiène du milieu : 1 590 693\$
 Budget 2023 : 1 516 330\$
 Prévu 2023 : 1 576 638\$ 5%

Aménagement et urbanisme : 131 830\$
 Budget 2023 : 125 162\$
 Prévu 2023 : 133 585\$ 5%

Immobilisations : 35 000\$
 Budget 2023 : 38 342\$
 Prévu 2023 : 37 822\$ -9%



Administration générale : 789 606\$
 Budget 2023 : 759 973\$
 Prévu 2023 : 845 978\$ 4%

Sécurité publique : 662 907\$
 Budget 2023 : 620 121\$
 Prévu 2023 : 720 654\$ 7%

Transport : 422 118\$
 Budget 2023 : 433 782\$
 Prévu 2023 : 377 426\$ -3%

Conciliation à des fins fiscales : 296 423\$
 Budget 2023 : 289 208\$
 Prévu 2023 : 127 427\$ 0%

Frais de financement : 135 890\$
 Budget 2023 : 77 446\$
 Prévu 2023 : 76 646\$ 76%



ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME (au 31 décembre 2022) : 1 955 292\$

DONNÉES COMPARATIVES	ROUGEMONT	MRC ROUVILLE	MUNICIPALITÉS COMPARABLES	QUÉBEC
Endettement / 100\$ d'évaluation	0.44\$	1.02\$	1.78\$	2.02\$
Endettement / unité d'évaluation	1 330\$	3 789\$	4 317\$	7 772\$



Charge fiscale résidentielle 2024



La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale est passée de :
262 346\$ à 416 711\$

+ 59%

	2023	2024	%
Taxe résiduelle	1253.75\$	1250.13\$	0%
Taxes projets spéciaux	13.12\$	20.84\$	59%
Emprunts à l'ensemble	79.33\$	98.51\$	24%
Collectes et écocentre	263.26\$	272.00\$	3%
Total – taxes foncières	1609.46\$	1641.48\$	2%

+32.02\$

Aqueduc / Eaux usées	294.79\$	347.37\$	18%
Total – AVEC services	1904.25\$	1988.82\$	4%

+84.57\$

Vidange fosses septiques	92.06\$	100.00\$	9%
Total – SANS service	1716.70\$	1758.13\$	2%

+41.43\$

Charge fiscale mixte 2024



La valeur moyenne d'une exploitation agricole enregistrée (EAE) est passée de :

764 855\$ à 1 047 574\$

+ 37%

(Terre : 565 355\$ à 646 134\$ / Maison : 199 500\$ à 401 440\$)

	2023	2024	%
Taxes agricole	2167.01\$	1938.40\$	-11%
Taxe résiduelle	953.41\$	1204.32\$	26%
Taxe projets spéciaux	38.24\$	52.38\$	37%
Emprunts à l'ensemble	231.29\$	247.65\$	7%
Collectes et écocentre	263.26\$	272.00\$	3%
Vidange fosse septique	92.06\$	100.00\$	9%
Total	3745.27\$	3814.75\$	2%

+69.48\$

Taux de taxation 2024

À moins d'indication contraire, les taux de taxation sont calculés par 100\$ d'évaluation

Catégorie	2023	2024	Catégorie	2023	2024
Résiduel	0.4779\$	0.3000\$	Commercial	0.9179\$	0.7200\$
Industriel	1.0684\$	0.8600\$	6 logements & +	0.4779\$	0.4200\$
Agricole	0.3833\$	0.3000\$	Ter. vagues dess.	0.9507\$	0.6200\$
Terr. forestiers	0.4779\$	0.3000\$	Projets spéciaux	0.0050\$	0.0050\$
Emprunts	0.0302\$	0.0241\$	Emp. aqueduc	15.18\$	16.65\$
Gr-Caroline- secteur	192.34\$	216.12\$	2è Avenue-secteur	8.57\$/m.l	9.62\$/m.l

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2024	2025
Projet stratégique majeur	100 000\$	5 600 000\$
Administration		
Sécurité publique	15 000\$	15 000\$
Transport (voirie)	60 000\$	2 055 000\$
Hygiène du milieu	1 330 000\$	215 000\$
Aménagement	175 000\$	
Loisirs et culture	425 000\$	
TOTAL	2 150 000\$	7 890 400\$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (suite)

	2026	Ultérieur
Projet stratégique majeur	45 000\$	
Administration		
Sécurité publique	15 000\$	
Transport (voirie)	975 000\$	3 125 000\$
Hygiène du milieu	1 700 000\$	1 550 000\$
Aménagement	300 000\$	
Loisirs et culture		
TOTAL	3 035 000\$	4 675 000\$

La liste détaillée du PTI est disponible sur le site web de la municipalité.

QUOTE-PART 2024



355 172\$

2023: 339 354\$



537 663\$

2023: 540 571\$

RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
DE ROUEMONT ET SAINT-CÉSaire

633 500\$

(dont 416 357\$ aux industries)

2023 : 524 231\$

Joyeuses
Fêtes

À l'approche du temps des fêtes, le conseil municipal et le personnel de la municipalité vous souhaitent leurs meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité à vous et à vos proches pour la nouvelle année.



Inscription dès le :
8 janvier 2024

Service des loisirs

En ligne www.rougemont.ca
Par tél: 450.469.3790 poste 224
Courriel à: loisirs@rougemont.ca

PROGRAMMATION
Enfants et adolescents

Escrime - 12 cours* pas de cours le 5 mars

Enseignant: Patrick Desgroseillers Min. participants: 4 Max. participants: 8

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
11 ans et +	Mardi	17h à 19h	Résident: 80\$ Non-résident: 100\$	23 janvier au 16 avril 2024	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Ateliers de création de LEGO Brickomaniacs - 12 cours* pas de cours le 5 mars

Min. participants: 5 Max. participants: 10

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
7 - 14 ans	Mardi	18h15 à 19h30	Résident: 90\$ Non-résident: 150\$	23 janvier au 16 avril 2024	Centre des loisirs Petite salle

Soccer intérieur - 12 cours* pas de cours le 3 mars Avec Bagel et Katchow

Min. participants par groupe: 6 Max. participants par groupe: 14

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
5 à 8 ans	dimanche	10h00 à 11h00	Résident: 50\$ Non-résident: 75\$	21 janvier au 14 avril 2024	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase
9 à 12 ans		11h00 à 12h00			

PROGRAMMATION - Adultes

Anglais Enseignante madame Twila McManus B. Ed.

Pour information contactez l'enseignante au 514.893.9609 Min. participants: 5 Max. participants: 10

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	9h à 10h30	Résident: 236\$ Non-résident: 295\$	du 9 janvier au 2 avril 2024	Centre des loisirs Petite salle

Badminton libre - PICKEL BALL libre - 12 semaines

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Valider les disponibilités avec le coordonnateur des loisirs		Résident: 45\$ Non-résident: 75\$	Semaine du 15 janvier	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Danse Country* - 10 cours

Pour informations ou inscriptions: Lucien Castonguay 514-249-6266 ou Yvette Brisson 450-947-0764

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
Débutant	Mercredi	19h00 à 20h00	Résident: 10\$/ cours Non-Résident: 10\$/ cours	du 24 janvier au 27 mars **	Salle communautaire 11, chemin Marieville
Intermédiaire		20h00 à 21h00			

* Cours offerts pour débutants/initiation et intermédiaires/avancés.

** Accessible à tous et inscription possible à tout moment dans la session.



PROGRAMMATION Adultes

Cours Hiit - 14 cours *CIRCUIT TRAINING* voir page 14 Enseignante: Paméla Boucher

Inscriptions lundi le 8 janvier entre 15h et 16h30 et 18h40 et 19h30 auprès de l'enseignante au 514-226-2010

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
13 ans et +	Lundi	17h30 à 18h30	Voir informations page 14	du 8 janvier au 8 avril 2024	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Cours Hiit - 14 cours *RODAGE BRAS ET ABDOS AVEC TEMPO* voir page 14

Inscriptions lundi le 8 janvier entre 15h et 16h30 et 18h40 et 19h30 auprès de l'enseignante au 514-226-2010

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
13 ans et +	Mercredi	Matinée	Voir informations page 14	du 10 janvier au 10 avril 2024	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Cours Hiit - 14 cours *TABATA HIIT* voir page 14 Enseignante: Paméla Boucher

Inscriptions lundi le 8 janvier entre 15h et 16h30 et 18h40 et 19h30 auprès de l'enseignante au 514-226-2010

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
13 ans et +	Mercredi	17H30 À 18H30	Voir informations page 14	du 10 janvier au 10 avril 2024	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Cours Hiit - 14 cours *DROPSET HIIT* voir page 14 Enseignante: Paméla Boucher

Inscriptions lundi le 8 janvier entre 15h et 16h30 et 18h40 et 19h30 auprès de l'enseignante au 514-226-2010

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
13 ans et +	Samedi	9h à 10h	Voir informations page 14	du 13 janvier au 13 avril 2024	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase

Yin & Yang Yoga et Gestion du stress - 12 cours (description ci-dessous)

Enseignante Carole Labelle

Min. participants: 4

Maximum participants: 12

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	18h à 19h15	Résident: 75\$ Non-résident: 90\$	du 16 janvier au 26 mars 2024	Centre des loisirs Salle Groupe Robert
16 ans et +	Mercredi	9h à 10h15	Résident: 75\$ Non-résident: 90\$	du 17 janvier au 27 mars 2024	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

Yoga intermédiaire et Gestion du stress - 12 cours (description ci-dessous)

Enseignante Carole Labelle

Min. participants: 4

Max. participants: 12

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	19h30 à 20h45	Résident: 75\$ Non-résident: 90\$	du 16 janvier au 26 mars 2024	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

Yin & Yang Yoga et Gestion du Stress

Comment intégrer efficacement et une fois pour toute, une bonne gestion du stress !

Aucune expérience requise. Proposition de variation de posture selon les niveaux! Séances posturales parfois Yin (postures intériorisées maintenues longtemps), parfois Yang (enchaînements de posture, postures de force et d'équilibre), et parfois un mélange de Yin & Yang dans la même séance. Respirations réputées calmantes et méditations guidées. De plus, découvrez l'art de vivre en mode yoga avec des sujets en lien avec la gestion du stress, puisque la philosophie du yoga est riche en sagesse et nous permet d'expérimenter concrètement : comment vivre dans l'instant présent, pratiquer la bienveillance envers soi, le lâcher prise et bien plus.

Inclus : Mon petit guide de gestion de stress.

Votre accompagnatrice : Carole Labelle, enseignante certifiée Hatha Yoga, Viniyoga et Vinyasa.

www.rougemont.ca



Yoga Intermédiaire et Gestion du Stress

Comment intégrer efficacement et une fois pour toute, une bonne gestion du stress !

Expérience requise (intermédiaires et avancés). Parfois des asanas/postures de Hatha Yoga, et parfois des enchaînements de posture sur la trame de fonds de la salutation au soleil (Hatha Flow Dynamique). Développement de votre force, équilibre et souplesse à tous les niveaux. Contrôle du souffle (pranayama) calmant et méditation guidée. De plus, découvrez l'art de vivre en mode yoga avec des sujets en lien avec la gestion du stress, puisque la philosophie du yoga est riche en sagesse et nous permet d'expérimenter concrètement : comment vivre dans l'instant présent, pratiquer la bienveillance envers soi, le lâcher prise et bien plus.

Inclus : Mon petit guide de gestion de stress.

Votre accompagnatrice : Carole Labelle, enseignante certifiée Hatha Yoga, Viniyoga et Vinyasa.



DÉCEMBRE 2023



13

ANIMÉ PAR
Paméla Boucher
Kinésiologue de
formation



HIIT

ÊTES-VOUS PRÊTS?

LES LUNDIS CIRCUIT TRAINING

Il s'agit d'une méthode d'entraînement qui consiste à enchaîner plusieurs exercices physiques variés, sous forme d'ateliers, avec pas ou très peu de temps de récupération.

Objectifs du cours entraînement en circuit :

Le Circuit Training pratiqué à haute intensité est un moyen très efficace de perdre du poids, en se focalisant sur les grands groupes musculaires (jambes, dos, pectoraux).

LES MERCREDIS TABATA HIIT

Le Tabata est un exercice d'intervalle training. C'est un entraînement fractionné très court mais très intense.

Quand le plaisir est au résultat, c'est grâce à la méthode TABATA! Le préféré des cours HIIT!

Objectifs du cours TABATA : Ce programme vous permettra d'atteindre vos objectifs de perte de poids, de perte de masse grasse et d'augmentation de votre tonus fessiers, et abdominaux.

Les Samedis DROPSET HIIT

Cette structure d'exercices intenses augmente la fréquence cardiaque et la dépense calorique pendant l'entraînement. De plus, les répétitions d'exercices répétitives augmentent la production d'hormones, qui aide à brûler les graisses pendant l'entraînement et après celui-ci.

Le plus motivant des cours HIIT!

Objectifs du cours DROPSET HIIT : Ce cour provoque une reconstruction optimale des muscles, bonifie la masse musculaire et affecte positivement les tissus jusqu'au niveau cellulaire.

Pour les coûts des cours (au choix)

Début 8 janvier 2024 pour 14 semaines consécutives

1x semaine 260\$

2x semaine 325\$ | 11,60\$cours

3x semaine 360\$ | 8,30\$cours

Reçus pour assurances.

Tu es nouveau? Un essai gratuit!

INSCRIVEZ-VOUS



514-226-2010

KIN_SANTE@HOTMAIL.FR

CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Collecte de sapin
12 janvier 2024

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

PRENEZ NOTE: Dès le 1er novembre, la collecte de matières domestiques sera aux 3 semaines et ce, jusqu'au mois de mars 2024 inclusivement.



MATIÈRES RECYCLABLES



Matières organiques



Matières domestiques



À compter du 1^{er} novembre 2023

La collecte des matières domestiques (ordures) s'effectuera aux **trois (3) semaines** pour les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.



Ensemble, soyons écoresponsables!

- ✓ Réduisons la quantité de matières envoyée vers le site d'enfouissement
- ✓ Favorisons les collectes des matières organiques et du recyclage

· Ange-Gardien · Mariville · Richelieu · Rougemont · Sainte-Angèle-de-Monnoir
· Saint-Césaire · Saint-Mathias-sur-Richelieu · Saint-Paul-d'Abbotsford



Ligne Info-Collectes
450 693-2326
1 833 693-2326

Consulter le
calendrier au
www.mrcrouville.qc.ca

CHANGEMENT D'HORAIRE



MARIEVILLE

135, chemin du Ruisseau Saint-Louis Est

Hiver | Du 29 octobre au 31 mars 2024

Du jeudi au samedi

9 h à 16 h 30

Dimanche au mercredi

Fermé



Ligne Info-Collectes

450 693-2326
1 833 693-2326

www.mrcrouville.qc.ca



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., JOL 1M0

Tél.: 450-469-9999

Télé.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Mariville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Mariville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435



À partir de 2%

En toute connaissance

 Agence immobilière

 moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com



**PLOMBERIE
M. MALLET**
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE
MICHEL MALLET
450 708-2490

 **CMMTQ**
Corporation des maîtres
plombiers et électriciens
du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0
cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!
Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier ProColor.  

Service expert à toute épreuve

Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



SAINT-DAMASE

GROUPE



NOUS EMBAUCHONS

- ✓ **Estimateur de mise en production**
- ✓ **Programmeur CNC**

**CONTACTEZ
NOUS**

rh@st-damase.com
<https://st-damase.com/>



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@kogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**

Lassonde vous souhaite un joyeux temps des Fêtes!

POUVEZ-VOUS TROUVER LES 7 DIFFÉRENCES?



Lassonde

Aléa : le jeu de prise de décision

Choisir d'épargner ou d'acheter des nouveaux souliers ?



Apprenez à **faire des choix avec Aléa** et renforcez vos connaissances financières.

desjardins.com/alea

Une initiative éducative de

 **Desjardins**